

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2008

### EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mardi 17 juin 2008 à 14 h 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

#### ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique,
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique,
- Monsieur BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller général d'Ille et Vilaine,
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan,
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan,
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan,

#### ETAIENT EXCUSES :

- Madame Béatrice LE MARRE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Dominique JULAUD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique,

#### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur adjoint de l'I.A.V.,
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur PAILLOT, Payeur départemental

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du 17 Juin 2008**

**I – QUESTIONS BUDGETAIRES, FINANCIERES ET DE PERSONNEL**

**8. Programme de travaux Confluence OUST / VILAINE : Etat d'avancement du projet et marché complémentaire.**

L'Institution d'Aménagement de la Vilaine est depuis 2002 maître d'ouvrage d'un ambitieux projet destiné à protéger l'agglomération de Redon des inondations provoquées par les crues de l'Oust et de la Vilaine.

Durant l'année 2002, un programme de travaux a été élaboré en concertation avec les services de l'Etat, à partir des préconisations de la Mission d'Expertise d'Interministérielle de juin 2001. L'année 2003 a été consacrée à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre sous forme de concours. La mission a été confiée à un groupement mandaté par le cabinet Safège. L'ordre de service a été donné en 2004. La mise au point des dossiers réglementaires et d'avant-projet a été longue et complexe. 3 années de travail ont été nécessaires, et en mai 2007 un dossier a été déposé à la DDAF du Morbihan (guichet unique pour l'instruction de ce dossier interdépartemental), pour un coût de travaux estimé à 17 M € HT (niveau avant-projet).

La consultation des services de l'Etat a été réalisée entre le 1<sup>er</sup> juin et le 13 septembre 2007. Un avis défavorable a été arrêté au cours d'une réunion interservices le 13 septembre 2007, formalisé dans un rapport écrit par la DDE du Morbihan le 16 octobre 2007. Le principal motif évoqué était la réalisation d'une digue en lit majeur le long de la RD775, entre le nouveau pont d'Aucfer et le quartier des Châtelets, susceptible de constituer une entrave aux écoulements en crue.

Au vu de cet avis défavorable, le Préfet du Morbihan a fait part à l'IAV de l'impossibilité d'ouvrir l'enquête publique dans les délais impartis (6 mois à dater du 16 mai 2007) par courrier le 5 novembre 2007.

En décembre 2007, les élus de l'IAV ont rencontré successivement les préfets d'Ille et Vilaine et du Morbihan. A la suite de ces réunions, il a été convenu que l'IAV retravaille le dossier en partenariat étroit avec les services de l'Etat, de façon à représenter en 2008 un nouveau programme de travaux qui tienne compte des observations formulées dans le précédent dossier. L'Etat s'est engagé à instruire ce nouveau dossier dans les meilleurs délais.

L'élaboration d'un nouveau programme de travaux nécessite de réaliser des études complémentaires : nouvelles simulations hydrauliques, reprise de l'avant-projet et nouvelles investigations faune/flore. Concernant les simulations hydrauliques et la mission d'avant-projet, il est proposé de passer avec le groupement mandaté par Safège un marché complémentaire sans mise en concurrence et sans publicité préalable, comme l'autorise l'article 35.II.3 du Codes des Marchés Publics (prestations qui ne figurent pas dans le marché initialement conclu mais qui sont devenues nécessaires à la suite d'une circonstance imprévue, et qui ne peuvent être techniquement séparées du marché initial sans inconvénient majeur pour le maître d'ouvrage). Le montant du marché complémentaire est de 70 000 € HT environ, ce qui représente moins de 50 % du marché initial. On précise que l'Etat s'est engagé à subventionner tous les compléments d'étude nécessaires à la finalisation du nouveau dossier. Des dossiers de demande de subvention ont déjà été déposés auprès de la DDE56.

Depuis janvier 2008, trois réunions de travail ont été organisées avec les services de l'Etat (Diren Bretagne, DDE 56, DDAF 56, sous préfecture de Redon, Préfecture de Redon). A ce jour, de nombreuses divergences demeurent quant aux choix techniques permettant de définir un nouveau programme de travaux, et il apparaît d'ores et déjà qu'un nouveau dossier ne pourra être déposé avant la fin de l'année.

**Après en avoir pris connaissance de l'avancement de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

- décide la passation du marché complémentaire proposé dans les conditions évoquées,
- charge le Président d'accomplir toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme

Le Président,

Y. MAHE

